

Retrait de la licence de jeu par la Swiss Football League à Neuchâtel Xamax

Sentiment de tristesse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat prend acte de l'annonce faite ce jour par la Swiss Football League de retirer avec effet immédiat la licence de jeu à Neuchâtel Xamax, privant également le club de l'effet suspensif en cas de recours. Bien que la situation très tendue que connaissait le club ces derniers mois laissait augurer une telle issue, c'est l'image d'un club emblématique qui a fait rêver et vivre tout un canton durant des décennies qui se retrouve ternie. Un club qui a par ailleurs contribué à la renommée du canton de Neuchâtel bien au-delà de ses frontières. Aujourd'hui, c'est l'avenir d'un club qu'il faudra redessiner.

Le club Neuchâtel Xamax devait fêter cette année son 100^e anniversaire. Aujourd'hui, avec l'annonce du retrait de la licence de jeu au club par la Swiss Football League, le Conseil d'Etat fait part de son sentiment de tristesse, même si cette décision était attendue vu les énormes difficultés auxquelles le club était confronté ces derniers mois.

De la tristesse pour les joueurs et leurs familles qui, bien que pris dans la tourmente, sont restés professionnels et exemplaires jusqu'au bout. De la tristesse aussi pour les nombreux supporters et supportrices de Xamax, pour la région tout entière, et pour toutes les entreprises qui ont investi et cru dans ce club.

Avec cette annonce, c'est l'image d'un club qui a largement contribué au rayonnement du canton de Neuchâtel bien au-delà des frontières cantonales et nationales qui se ternit. Un club qui a particulièrement brillé à la fin des années 80 avec les titres de champions de Suisse décrochés successivement en 1987 et 1988, emmené alors par les passionnés Gilbert Facchinetti et Gilbert Gress.

De l'espoir pour les juniors

A la suite de contacts récents entre le conseiller d'Etat Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports (DECS), et le directeur de la Swiss Football League, le mouvement junior devrait pouvoir poursuivre sa saison sous réserve de certaines conditions qui doivent encore être définies. Le Conseil d'Etat fera tout ce qui est en son pouvoir afin que les jeunes de notre canton puissent continuer à se former selon des valeurs, une éthique et un respect que le canton a toujours défendus.

**Pour de plus amples renseignements:
Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.**

Neuchâtel, le 18 janvier 2012